



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 011-211101951-20240408-232024-DE



2024/038

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23/2024

Date convocation : 03.04.2024
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9

Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Absent excusé : Bernard VIÉ.

Procurations : Marie-France LOISEL à Anne-Laurence FRULLINI - Omar AÏT MOUH à Jean-Pierre PLANCADE.

Secrétaire de séance : Michel COURTESSOLE

Objet : Approbation du Budget Primitif Communal – Exercice : 2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024.

Les dépenses et les recettes de **la section de fonctionnement** s'équilibrent à la somme de :
788 748,99 Euros.

Les dépenses et les recettes de **la section d'investissement** s'équilibrent à la somme de :
528 290,86 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité, le budget primitif chapitre par chapitre tel qu'il lui a été présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.